



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 09 Mars 2020

à 19h00 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : M. AUDEBERT Éric, M. AUDEBERT Jean-Christophe, Mme BARATHE Yolande, Mme BASSET Marie-France, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, Mme CHAILLOU Marie-Françoise, M. CHASSAGNE Alain, Mme COUILLAUD Véronique, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FAURE Annick, M. FAURE Hervé, Mme FOURNIER Claudine, M. GODICHAUD Patrick, Mme GRAFEUILLE Marie-Noëlle, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, M. LAIDET Michel, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme MANCIA Dominique, M. MARCHESSON Philippe, M. MAROT Michel, M. MASSÉ Éric, Mme MASSÉ Mélina, M. MOUNIER Mickaël, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROBERT-MORISSET Véronique, Mme ROY Françoise, M. ROYOUX Clarisse, M. TRAINAUD Michel, M. TRICOIRE Pascal, M. TURQAT Philippe, Mme VANDESTICK Laurence, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

Excusés : Mme MICHAUD Line, M. MONTHUBERT Billy.

Absents : M. BARBIAN Frédéric, M. BAUNIER Hugues, Mme BLIN Béatrice, M. BOYELDIEU Stéphane, M. FOURNIER Bernard, M. MANGUY Claude, Mme MAREC-FUSCO Béatrice, M. MORICHON Brice, Mme VIGNAUD Christine.

Excusés ayant donné procuration : M. AUBOUIN Jean à M. VIDAL Jean-Pierre, M. PATTE Hervé à M. LACROIX Frédéric, Mme VALLÉE Armelle à Mme BARATHE Yolande.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOULLIER Xavier (DGS)

Mme Emmanuelle HARMAND est désignée secrétaire de séance.

1/ Adoption du compte rendu de séance du 28 janvier 2020

A l'unanimité moins une abstention, le compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2020 est adopté.

2/ Présentation et vote des comptes administratifs 2019

Les comptes administratifs 2019 sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

BUDGET Principal					
	Recettes	Dépenses	Résultat 2019	Report N-1	Résultat Cumulé
Fonctionnement	3 444 701.12	2 775 280.75	669 420.37	1 596 196.36	2 265 616.73
Investissement	685 631.73	1 646 068.03	-960 436.30	-318 300.17	-1 278 736.47
RÉSULTAT CUMULÉ					986 880.26
Restes à Réaliser Dépenses					-70 649.97
Restes à Réaliser Recettes					+ 157 142.87
RESULTAT NET à affecter en fonctionnement au BP 2020					1 073 373.16

BUDGET Transport Scolaire de Rouillac					
	Recettes	Dépenses	Résultat 2019	Report N-1	Résultat Cumulé
Fonctionnement	23 260.16	30 764.08	-7503.92	4 806.00	-2697.92
Investissement	8 538.00	8 538.00	0	0	0
RÉSULTAT NET à affectation en fonctionnement AU BP 2020					-2697.92

BUDGET Transport Scolaire de Gourville					
	Recettes	Dépenses	Résultat 2019	Report N-1	Résultat Cumulé
Fonctionnement	14 078.26	9 548.73	4 529.53	-4193.10	336.43
Investissement	2 573.00	1 510.00	1 063.00	1 267.99	2 330.99
RÉSULTAT NET					2 667.42
Affectation 336.43 € en fonctionnement et 2 330.99 € en investissement					

Après que monsieur le Maire ait quitté la salle, ces 3 comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité sous la présidence du doyen d'âge, monsieur LAIDET Michel.

3 / Adoption des comptes de gestion du trésorier

Les comptes de gestion 2019 du trésorier, en accord avec les comptes de la commune, sont adoptés à l'unanimité.

4 / Affectation des résultats

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter aux budgets 2020 les sommes précédemment votées.

5/ Convention de servitudes avec ENEDIS

Dans le cadre de la construction de la MSAP, il s'avère que deux câbles basse tension sont gênants. Il convient de les déplacer et de les enfouir sur une parcelle appartenant à la commune de Rouillac. Après délibération, monsieur le maire est autorisé à signer une convention de servitudes entre ENEDIS et la commune.

6/ Convention avec le département pour l'entretien des gymnases municipaux

Le département participe aux frais d'entretien des gymnases municipaux mis à disposition des collèges à hauteur de 6 € le m2. Après délibération, à l'unanimité moins une abstention, monsieur le maire est autorisé à passer une convention avec le département afin de bénéficier de ce dispositif pour l'année scolaire 2019/2020.

7/ Déplacement d'un panneau d'entrée d'agglomération à Rouillac

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de déplacer les panneaux d'agglomération sur la RD 257, rue d'Angoulême, au-delà la dernière construction de la partie urbanisée en direction de Saint-Cybardeaux.

8/ Vente de l'ancien bus scolaire de Gourville

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Rouillac propose d'acheter le petit bus de 9 places qui servait au transport scolaire de Gourville. Le conseil municipal va étudier cette proposition et se prononcera ultérieurement.

9/ Achat d'un bâtiment à Gourville pour la future maison des associations

La commune de Rouillac, lors de sa séance du 3 Juillet 2019, et le conseil communautaire, lors de sa séance du 17 juin 2019, ont souhaité acquérir les biens cadastrés AE 11 et AE 208, situés sur la commune déléguée de Gourville. Après négociation avec l'agence immobilière, mandataire pour effectuer la vente, il est proposé d'acquérir ce bien moyennant 15 000 € auxquels il convient d'ajouter 2 000 € de frais d'agence. La communauté de communes a décidé d'acquérir la partie habitation et garage pour 8 500 €. Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, décide d'acquérir le bâtiment qui servirait de maison aux associations moyennant 8 500 €.

10/ Achat d'un terrain à Sonneville après division parcellaire

Lors de la réunion de conseil municipal du 10 septembre 2019, il a été décidé d'acquérir une parcelle appartenant à madame HARMAND et à monsieur LEMBERT moyennant 1 000 €. La division parcellaire vient d'être réalisée et nous avons connaissance des nouveaux numéros. Le conseil municipal décide à l'unanimité moins 1 abstention, d'acter auprès du notaire l'achat de la parcelle cadastrée 371 AB 270 d'une superficie de 357 m².

11/ Demandes de subventions

A/ La cotisation de 100 € attribuée en 2019 au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles du Val de Nouère (GDON) n'a pu être versée par manque de RIB. Aussi, afin de régulariser la situation, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser 100 € au GDON.

B / Deux personnes sollicitent la commune afin de participer au « Corsica Raid Fémina » du 29/04 au 03/05/2020. Ce raid soutient l'association « La Marie-Do » (lutte contre le cancer). Les 2 Rouillacaises soutiennent leur propre cause, le travail mené par l'association « les liens du cœur de l'hôpital de Haut-Lévêque ». A l'unanimité, les membres présents accordent une subvention de 1 000 € au profit de l'association « Les liens du cœur ».

12/ Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Il convient de fixer les taux pour les avancements de grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe comme suit :

- un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2020.
- un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} décembre 2020.

Il convient de fixer les taux pour les avancements de grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe comme suit :

- deux adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2020.

A l'unanimité, ces taux de promotion pour avancement de grade sont adoptés comme notés ci-dessus.

13/ Suppressions et créations de postes

Il convient de délibérer pour créer deux postes « d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe » : un au 1^{er} mai 2020 et un au 1^{er} décembre 2020,

Il convient de délibérer pour créer deux postes « d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe » au 1^{er} mai 2020.

A l'unanimité, ces créations/suppressions de postes sont adoptés.

14/ Questions et informations diverses

- Enquête publique centrale photovoltaïque du 28/02 au 31/03 : le commissaire enquêteur Alain TEQUI (géomètre à la retraite) conduira l'enquête publique et se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations les :

- o Jeudi 12 mars 2020 de 14 h à 17 h à la mairie de Rouillac
- o Mardi 24 mars 2020 de 14 h à 17 h à la mairie de Rouillac
- o Mardi 31 mars 2020 de 14 h à 17 h à la communauté de communes du Rouillacais.

- Le Maire donne lecture d'un courrier de la communauté de communes concernant la suppression des bacs de regroupement collectif de déchets ménagers.

- Le club de gymnastique volontaire de Rouillac nous informe qu'il a reçu le label « Qualité Club Sport Santé » décerné par la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire



Michel TRAINAUD